Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 022-212201941-20251204-133_2025-DE

PLESTIN les Grèves

Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal du 4 décembre 2025

Le 4 décembre 2025 à 19h00, le Conseil Municipal de PLESTIN LES GREVES, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian Jeffroy, Maire, suivant convocation du 28 novembre 2025.

Nombre de conseillers :
En exercice : 26
Présents : 21
Votants : 24
Ayant donné procuration : 3
Absents : 2

PRÉSENTS : CC. JEFFROY – Y. LE BRIGANT – B. PRIGENT – F. LEON – A. FOURNIS-BEYOU – F. GUEHL – J. DROUOT – P. PETIBON - R. BONABAL – C. LATOUCHE – J. LE GLAS – M. LE CORRE – B. HUONNIC – J-F BOUGET – A. LE GALL – R. MORINIÈRE – M-A. RIOUAL – I. ADAM – D. COLIN – J-P MENOU - M-L HINRY
ABSENTS : E. CRESSEVEUR ; V. GUIMBERTEAU
PROCURATIONS : V. PERROT à A. LE GALL ; A. SENECHAL à M-L HINRY ; L. L'HAVEANT à Fred LEON
SECRETAIRE DE SEANCE : J. DROUOT

N°133-2025

Objet : Achat de pellets pour le chauffage Mairie : adhésion à un marché groupé

M. le Maire informe l'assemblée qu'il est proposé à la commune d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat de granulés de bois pour le chauffage la mairie/salle des fêtes.
Ce groupement, ouvert aux personnes morales de droit public et privé a pour objectifs de :

- ➔ Mutualiser les besoins en vue de parvenir à un volume de consommation permettant d'obtenir des offres de fourniture compétitives ;
- ➔ Faciliter et sécuriser pour les membres du groupement, l'ensemble de la procédure d'achat correspondante ;
- ➔ Contribuer à la pérennité de la filière "granulés de bois", en garantissant des volumes et conditions d'achats stables sur plusieurs années.

Contractuellement et dans le respect des dispositions du code de la commande publique, la ville de PLOUFRAGAN assurera la coordination du groupement.
La mise en place de ce groupement, ainsi que ses modalités de fonctionnement sont arrêtées dans la convention constitutive jointe en annexe, qui doit être validée et signée par chacun des membres.

Vu le code de la commande publique issu de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 et du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018.
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la convention constitutive du groupement de commandes de bois granulés annexée à la présente délibération,
Considérant que la commune utilise des granulés de bois et souhaite intégrer ce groupement,

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,
APPROUVE le recours au groupement de commandes pour l'achat de granulés de bois ;
ACCEPTE l'ensemble des termes de la convention constitutive du groupement jointe en annexe,
AUTORISE M. le Maire à la signer et à prendre toutes dispositions nécessaires à son exécution.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Christian JEFFROY,

MAIRIE DE PLESTIN-LES-GREVES
22310